

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 29 JUIN 2017 À 18 HEURES 30

N° DEL2017_116 : ASSAINISSEMENT : MODIFICATION DES TARIFS DES REDEVANCES
D'ASSAINISSEMENT

L'an deux mille dix sept, le vingt neuf juin

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le jeudi 29 juin 2017 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de monsieur Philippe BONNECARRÈRE, président de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Monsieur Philippe BONNECARRERE

Secrétaire : Monsieur Michel TREBOSC

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,

Philippe BONNECARRERE, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Fabien LACOSTE, Dominique SANCHEZ, Odile LACAZE, Robert GAUTHIER, Muriel ROQUES-ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Bruno LAILHEUGHE, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Steve JACKSON, Enrico SPATARO, Elodie NADJAR, Pierre DOAT, Eric GUILLAUMIN, Delphine DESHAIES-GALINIE, Christian CHAMAYOU, Jacques ROYER, Gérard POUJADE, Francis SALABERT, Claude JULIEN, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Michel TREBOSC, Jean-Paul RAYNAUD, Robert AZAIS, Blandine THUEL, Michel MARTY, Céline TAFELSKI, Jean-François ROCHEDREUX, Bruno CRUSEL, Pascal PRAGNERE

Membres présents non votants : Mesdames, messieurs, Marie-Claire MALROUX

Membres excusés : Mesdames, messieurs,

Dominique MAS (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Michel FRANQUES (pouvoir à Gisèle DEDIEU), Claude LECOMTE (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Geneviève PEREZ (pouvoir à Steve JACKSON), Patrick BETEILLE (pouvoir à Muriel ROQUES-ETIENNE), Michèle BARRAU-SARTRES (pouvoir à Bruno LAILHEUGHE), Marie-Louise AT (pouvoir à Naïma MARENGO), Laurence PUJOL (pouvoir à Enrico SPATARO), Joëlle VILLENEUVE (pouvoir à Michel MARTY)

Votants : 44

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 29 JUIN 2017

N° DEL2017_116 : ASSAINISSEMENT : MODIFICATION DES TARIFS DES REDEVANCES D'ASSAINISSEMENT

Pilote : Hydraulique - Assainissement

Monsieur Pierre DOAT, rapporteur,

Les tarifs actuels de la redevance communautaire d'assainissement collectif ont été approuvés par le conseil communautaire du 7 juillet 2016.

Commune		Tarifs (€) applicables à compter du 8 juillet 2016
Albi, Carlus, Castelnau de Lévis, Dénat, Fréjairolles, Labastide Dénat, Marssac sur Tarn, Puygouzon, Rouffiac, Saint-Juéry, Saliès, Terssac, Lescure d'Albigeois		1,34
Arthès		1,797
Cambon d'Albi		1,485
Cunac		1,370
Le Séquestre	Part de 0 à 30 m ³	0,78
	Part de 31 à 60 m ³	1,13
	Part de 61 à 100 m ³	1,32
	Part de 101 à 150 m ³	1,63
	Part de 151 à 200 m ³	1,93
	Part au delà de 200 m ³	2,23

Dans la perspective de financer durablement les emprunts, les amortissements liés aux travaux d'investissement, le fonctionnement du service et de proposer un tarif unique aux usagers du service public d'assainissement, il est proposé de poursuivre le scénario retenu en 2016 d'une augmentation annuelle et linéaire du tarif de la redevance.

La prospective financière du budget annexe assainissement réalisée annuellement avec l'assistance du cabinet Ressources Consultants a été effectuée en mai 2017 pour permettre un réajustement éventuel des redevances d'assainissement en 2017. Cette analyse tient compte des résultats de l'exercice 2016 et du budget primitif du budget annexe assainissement 2017.

Il apparaît qu'une augmentation annuelle de la redevance assainissement est nécessaire comme en 2015 et 2016. L'objectif retenu est de permettre la stabilisation de l'épargne nette (autofinancement disponible après remboursement de l'annuité de la dette) à hauteur de 700 k€ en tenant compte des hypothèses suivantes :

- stabilité des volumes d'eau consommés (environ 3,6 millions de m³ par an)
- croissance des charges courantes
- progression de l'annuité de la dette

Toutefois, grâce à l'amélioration de la situation financière du budget assainissement constatée entre 2015 et 2017, l'augmentation moyenne annuelle du tarif permettant de préserver le niveau actuel d'épargne nette serait de 2 % plutôt que de 2.5 % par an convenu en 2016.

Il vous est donc proposé de procéder à une augmentation de la redevance assainissement collectif de 2% pour l'ensemble des communes hors celles de Cambon, Arthès et Cunac.

La commune du Séquestre conserve la tarification progressive avec une augmentation de 2% par tranche.

Il est à noter que dans ce schéma le délai de désendettement du budget connaît une diminution continue entre 2018 et 2027 passant de 12,7 années à 8,8 années fin 2027.

Cette évolution nous permet également de pouvoir harmoniser les tarifs assainissement collectif dès 2019 pour l'ensemble des communes de l'agglomération. Il est cependant nécessaire pour cela de réajuster à la baisse dès cette année les tarifs sur les territoires des communes de Cambon et Arthès et de ne pas augmenter le tarif sur le territoire de la commune de Cunac.

Ces éléments conduisent à proposer un ajustement du tarif de la redevance assainissement collectif comme suit :

Commune		Tarifs (€) applicables à compter du 1er juillet 2017
Albi, Carlus, Castelnau de Lévis, Cunac, Dénat, Fréjairolles, Marssac sur Tarn, Puygouzon, Rouffiac, Saint-Juéry, Saliès, Terssac, Lescure d'Albigeois		1,37
Arthès		1,66
Cambon d'Albi		1,47
Le Séquestre	Part de 0 à 30 m ³	0,80
	Part de 31 à 60 m ³	1,15
	Part de 61 à 100 m ³	1,35
	Part de 101 à 150 m ³	1,66
	Part de 151 à 200 m ³	1,97
	Part au delà de 200 m ³	2,27

Le montant de la redevance d'assainissement communautaire sera notifié à chaque commune. Il sera applicable à compter du 1er juillet 2017.

Le conseil de communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les statuts de la communauté d'agglomération,

VU la délibération communautaire portant sur les redevances d'assainissement collectif du 7 juillet 2016,

VU l'avis favorable du bureau communautaire du 22 juin 2017,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE de fixer les taux de redevance assainissement collectif sur le périmètre de la communauté d'agglomération de l'Albigeois et de leur mise en application à compter du 1er juillet 2017 à :

Commune		Tarifs (€) applicables à compter du 1er juillet 2017
Albi, Carlus, Castelnau de Lévis, Cunac, Dénat, Fréjairolles, Marssac sur Tarn, Puygouzon, Rouffiac, Saint-Juéry, Saliès, Terssac, Lescure d'Albigeois		1,37
Arthès		1,66
Cambon d'Albi		1,47
Le Séquestre	Part de 0 à 30 m ³	0,80
	Part de 31 à 60 m ³	1,15
	Part de 61 à 100 m ³	1,35
	Part de 101 à 150 m ³	1,66
	Part de 151 à 200 m ³	1,97
	Part au delà de 200 m ³	2,27

DIT QUE les recettes correspondantes sont inscrites au budget annexe de l'assainissement collectif au chapitre 70 - article 70611.

Pour extrait conforme,
Fait le 29 juin 2017,

Le président,

Philippe BONNECARRÈRE

